PAP n° 16572-78C
approuvé le 26-09-2012

Vue en plan
Ech. 1/500

Lot n° 11		6,18 ares	
90 m2	185,40 m2	120 m2	370,80 m2
250 m2	1-mi	1-u	1-u
t1, t2	hc-6.50 hf-11.50	I+1C	II+1S+1C

Lot n° 12		6,01 ares	
90 m2	180,30 m2	120 m2	360,60 m2
250 m2	1-mi	1-u	1-u
t1, t2	hc-6.50 hf-11.50	I+1C	II+1S+1C

Lot n° 13		6,02 ares	
90 m2	180,60 m2	120 m2	361,20 m2
250 m2	1-mi	1-u	1-u
t1, t2	hc-6.50 hf-11.50	I+1C	II+1S+1C

Lot n° 14		8,60 ares	
90 m2	246,42 m2	120 m2	516,00 m2
300 m2	1-mi	1-u	1-u
t1, t2	hc-6.50 hf-11.50	I+1C	II+1S+1C

Axonométrie
Ech. 1/1000

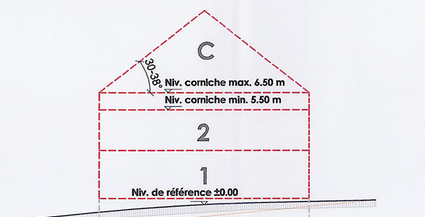

Coupe-type B-B
Ech. 1/250

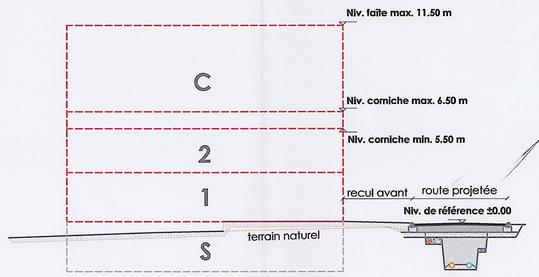

Coupe A - A
Ech. 1/250

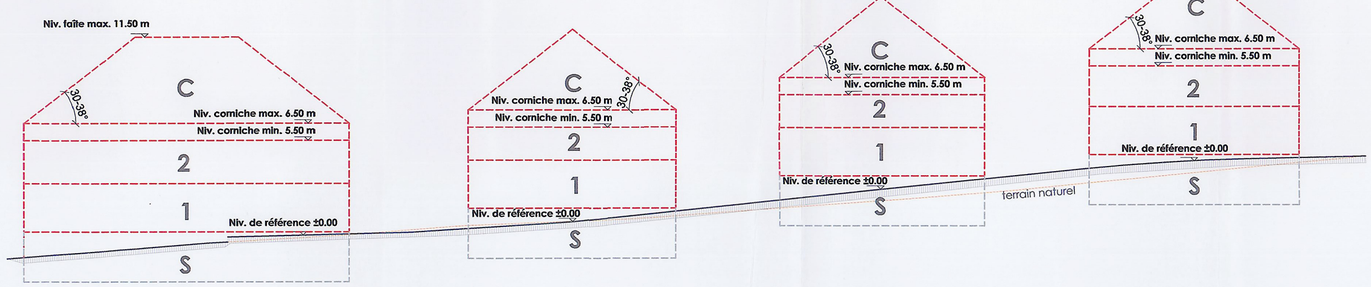

LEGENDE :

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

Lot / îlot				
surface d'emprise au sol (m2)	min.	max.	min.	max.
surface du scellement du sol (m2)	max.		min.	max.
type de toiture		max.	min.	max.
type, disposition et nombre des constructions			hauteur des constructions (m)	

surface du lot / de l'îlot (ares)
surface constructible brute (m2)
type et nombre de logements
nombre de niveaux

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau :
- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre d'étages pleins :
- I,II,III,... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions :
- hc-x hauteur à la corniche de x m
- ha-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faîte de x m

Types et dispositions des constructions :
- oc construction en ordre contigu
- onc construction en ordre non contigu
- x-mi maisons isolées
- x-mj maisons jumelées
- x-mb maisons en bande

Types et nombres de logements
- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes des toitures :
- tp toiture plate
- tx (v%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- orientation du faîte*

Servitudes
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

* Faîte orienté parallèlement à la façade la plus longue de la construction.

Gabarit des immeubles :
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / parcelles :
- lot projeté
- terrain cédés au domaine public communal
- îlot projeté

Degré de mixité des fonctions :
- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- x% pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics:
- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aires de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre
- accès

Plantations et murets
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Infrastructures techniques
- rétention eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- canalisation pour eaux pluviales
- fossé ouvert pour eaux pluviales
- câblages
- réseau d'adduction d'eau

Référence: 7144/78C
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 19.01.2015
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

VU ET APPROUVÉ
BAVIGNE, LE 17.10.2014
LE CONSEIL COMMUNAL

REMARQUES :
- Les surfaces et limites des parcelles et des lots seront fixées définitivement par un géomètre officiel.
- Les différentes infrastructures seront à réaliser suivant les plans et directives des administrations et gestionnaires concernés.
- Les constructions projetées sont à titre indicatif.

Fond de plan:
- Levé topographique n°6362-01-01
- Mesurage cadastral n°678 du 07/01/2014

20140901019

RÉV.	DATE	DRESSÉ	MODIFICATION
B	4.9.2014	MS	Coupes et axonométrie suivant avis MIGR
A	31.03.2014	MS	Lots et surfaces

FUUSSWISS S.C.I.
4, Fuussekaul
L-9156 HEIDERSCHEID

PAP "Huelewee" à Liefrange
Plan d'aménagement particulier
Vue en plan, coupes et axonométrie

DATE :	DRESSÉ :	PLAN N° :	INDICE :
25.02.2014	FCA	1308_0U_02_04	B
ÉCHELLE : 1/500; 1/250	CONTRÔLÉ : CB	FICHIER : 1308_PAP_06.dwg	

RAUSCH & Associés
Bureau d'études * Ingénieurs-conseils s.à r.l.
1, rue Kinnikshaff L-8838 Wahl
Tél: 88 80 08 Fax: 83 83 37 E-mail: berlux@pt.lu